

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 28 (1970)

**Heft:** 2

## **Vorwort**

**Autor:** [s.n.]

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

## **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Editorial

Les organisateurs des Journées du Mont-Pèlerin 1970<sup>1</sup>, consacrées à l'avenir de la démocratie en Suisse, avaient demandé aux représentants des partis politiques, entre autres questions, de se prononcer sur la position de leur parti vis-à-vis de l'aménagement du territoire. A quelques nuances près, ils y étaient tous favorables.

Aujourd'hui, il est difficile de rencontrer quelqu'un qui se déclare résolument opposé au principe d'un aménagement du territoire. Tout le monde s'accorde à en reconnaître la nécessité. Cependant, la pollution visuelle s'accroît, les paysages se salissent, l'anarchie continue, l'aménagement du territoire semble en être resté au stade des paroles<sup>2</sup>.

En effet, dès que l'on quitte le terrain des concepts intellectuels pour entrer dans celui de la réalisation concrète, les divergences apparaissent et les intérêts s'opposent. Au nom du respect absolu de la propriété, certains cherchent à empêcher toute solution raisonnable, bien qu'ils se déclarent ouvertement pour l'aménagement du territoire. A l'opposé, au nom de ce même aménagement, d'aucuns ne sont pas loin de préconiser une nationalisation totale du sol, et confieraient alors à quelques responsables nommés par l'Etat le soin de décider où doit vivre le reste de la population.

L'un des aspects essentiels de l'aménagement du territoire est évidemment le droit de propriété. A moins de résoudre cette question, il semble difficile de pouvoir pratiquer un aménagement du territoire efficace. Tout aussi important est de savoir qui doit prendre les décisions, à quel niveau l'autorité peut intervenir: commune, région, canton, Confédération ? Mais cela ne suffit pas, car l'aménagement du territoire est indissolublement lié au processus d'industrialisation: on ne peut pratiquer la même politique dans une région industrielle développée, où il s'agit avant tout de mettre de l'ordre, que dans une région industrielle peu développée où l'aménagement doit permettre de susciter de nouvelles vocations industrielles.

Enfin, un problème devient de plus en plus grave et atteindra certainement un degré d'acuité très dangereux si des mesures énergiques ne sont pas prises à court terme pour organiser le développement: c'est celui des transports. Va-t-on continuer à multiplier les autoroutes et les parkings jusqu'au stade limite où les voitures ne pourront plus circuler tellement elles seront nombreuses, ou s'efforcera-t-on au contraire de trouver des solutions nouvelles telles que des transports en commun rapides, nombreux et adaptés aux besoins de l'usager ?

<sup>1</sup> Organisées chaque année par la Société des ingénieurs et des architectes de Genève, la SIA vaudoise, le Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman et la SEES, les Journées du Mont-Pèlerin étaient consacrées cette année à « L'avenir de la démocratie en Suisse: Le rôle des partis politiques ». Les conférenciers étaient, dans l'ordre alphabétique: MM. le professeur J.-Fr. Aubert, de l'Université de Neuchâtel; G.-A. Chevallaz, conseiller national, syndic de Lausanne, pour le Parti radical; G. Coutau, député au Grand Conseil, Genève, membre du Comité du Parti libéral suisse; A. Forel, conseiller national, médecin, Nyon, pour le Parti suisse du travail; A. Gehrig, conseiller national, Genève, pour l'Alliance des indépendants; R. Meylan, conseiller d'Etat, Neuchâtel, pour le Parti socialiste; R. Mugny, conseiller national, municipal, Lausanne, pour le Parti chrétien-social. L'ensemble de ces exposés a été publié dans le numéro spécial d'avril 1970 de la RES.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet l'article écrit par Jacques Chessez dans la *Gazette de Lausanne* du 21 juin 1970.

Quelle que soit la solution retenue, une approche globale du problème des transports est nécessaire, celui-ci ne pouvant d'ailleurs pas être dissocié du cadre de l'aménagement du territoire.

La plupart des questions que nous avons évoquées ci-dessus ne recueillent aujourd'hui aucune réponse approuvée par une majorité de citoyens et de partis. Le but du présent numéro, qui n'a l'ambition de résoudre aucun des problèmes cités, est cependant de contribuer à éclairer le débat en y apportant quelques avis autorisés, d'ailleurs divergents. Nous remercions les auteurs des articles qui ont bien voulu prendre ici des positions sincères, au risque de choquer certains lecteurs: il vaut mieux choquer en cherchant des solutions à l'un des problèmes les plus graves qui se posent à notre génération que de se boucher les yeux et les oreilles en attendant l'explosion inévitable, si l'on ne fait rien.

Les articles qui composent le présent numéro sont les suivants:

- Le statut actuel de la propriété foncière est-il un frein pour l'aménagement du territoire ? (professeur Guy Flattet, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne);
- Le statut du sol est-il un obstacle à l'aménagement du territoire ? (Claude Wasserfallen, architecte);
- Aménagement du territoire et pouvoirs publics cantonaux (Robert Liron, avocat);
- Echelles des problèmes d'aménagement du territoire et niveaux d'intervention (Victor Ruffy, géographe);
- Industrialisation et développement régional (Denis Maillat, chargé de cours à l'Université de Neuchâtel et Francis Matthey, Service de l'Aménagement du territoire, Neuchâtel);
- Dimensions du problème des transports (Jacques Zahnd).

**CRÉDIT FONCIER VAUDOIS**  
gérant de la  
**CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE**  
garantie par l'Etat

**Lausanne et ses agences**

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse